

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023 **à 18H00**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit octobre, le comité syndical convoqué le 11 octobre 2023 s'est réuni au siège du SIVOM à Rieux Volvestre, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur ESQUIROL Jean Marc.

PRÉSENTS : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, M. MURCIA Christian, M. DEGA Gilbert, M. ESQUIROL Jean-Marc, M. BABY Jacques, M. NAYLIES Charles, M. CHALDUC Jean, Mme MASSE Magali, M. LEFEBVRE Patrick, M. MASSIP Cyril, M. CAILLET Pierre, M. DEJEAN Michel, M. DEVIC Jean-Marc, M. CARON-JOURDA Yves, M. ALVADO Régis, Mme SEGALA Laetitia, M. PONS Bernard.

ABSENTS, EXCUSES : Mme JEAN Sophie, M. VOISIN Nicolas, M. JOSSE Miguel, Mme PORQUERAS Carole, Mme VIDAL Marie-Françoise, M. CAZAUX Jean-Michel, M. CORNET Olivier, M. COMELERANT Guy, Mme VEZAT-BARONIA Maryse, M. PERSILLON Cyrille, M. CHAGNE Patrick (pouvoir donné à M. CARON-JOURDA Yves), M. SANTA-CRUZ Roger.

Secrétaire : Mme MASSE Magali.

Le Président démarre la réunion en informant l'assemblée qu'une enseignante de l'école de Marquefave et son époux ont été relogés au camping du Plan d'Eau suite à l'incendie de leur maison.

N° 1 Compte rendu du précédent comité syndical du 13.09.2023

Pas de remarque sur ce compte rendu.

Avis favorable à l'unanimité.

N° 2 Point sur la réunion de bilan des prestations pour les manifestations estivales

Une réunion de bilan a eu lieu mardi 17 octobre au SIVOM en présence des mairies, comités des fêtes, services communaux et le responsable du service technique du SIVOM. Elle avait pour objectif d'améliorer le fonctionnement des prestations et de renforcer le volet « SECURITE ».

Il a été convenu la mise en place d'une procédure pour les prestations des manifestations :

1. Demande du SIVOM auprès des communes d'un planning prévisionnel des manifestations, festivités sur l'année.
2. Retour des communes du planning des festivités, des besoins avec un plan précisant les implantations et le nom de l'Elu référent, des responsables techniques, du Comité des fêtes ou association.
3. Envoi des devis et conventions aux communes.

4. Retour des conventions et communication au référent de la commune du jour et de l'heure de la première intervention.
5. Facturation.

Cinq points importants ont été identifiés :

- Les Mairies doivent prendre les arrêtés nécessaires à la bonne mise en place des installations ;
- Informer Enedis des branchements suffisamment tôt ;
- En cas d'aléas, d'imprévus qui nécessiteraient une modification des installations, le référent doit prévenir le SIVOM ;
- Des prestations supplémentaires souhaitées ou contraintes entraîneront une augmentation des coûts ;
- La sécurité doit être le maître-mot en matière d'organisation des manifestations et doit être la priorité de tous les maillons. Le Maire en est le premier. Si une défaillance technique, un aléa climatique d'importance ou tout autre situation qui rendraient la manifestation sécuritairement incertaine, ne pas hésiter à l'annuler.

Monsieur P. CAILLET demande si les tarifs pourraient être harmonisés, par exemple forfaitaire ?

Le Président rappelle que par les statuts du SIVOM, les prestations sont réalisables que par une mise à disposition des agents et du matériel. Ce qui oblige une facturation à l'agent.

N° 3 Création du budget annexe Centre de Ressources Territorial

Le Président rappelle à l'assemblée que Madame H. BEC, Directrice du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), avait présenté un appel à projet lors du Comité Syndical du 24 mai dernier.

Après étude du dossier, pour la création d'un Centre de Ressources Territorial pour les personnes âgées, la candidature a été retenue.

A cet effet, des crédits starter sont attribués au projet à hauteur de :

- 35 778,00€ pour l'année 2023,
- Puis à hauteur de 71 556,00€ pour l'année 2024.

Il convient de créer un budget annexe spécifique.

Le Président présente le budget exécutoire 2023 pour le budget par rapport au crédit attribué.

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	35 778.00 €	35 778.00 €	35 778.00 €
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	8 178.00 €	8 178.00 €	8 178.00 €
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	10 600.00 €	10 600.00 €	10 600.00 €
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	17 000.00 €	17 000.00 €	17 000.00 €

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	35 778.00 €	35 778.00 €	35 778.00 €
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	35 778.00 €	35 778.00 €	35 778.00 €

Monsieur P. LEFEBVRE s'inquiète que ce nouveau budget ait une incidence sur le budget général au vu du montant des dépenses annoncées.

Le Président le rassure, les actions qui seront menées avec ce budget devront être à l'équilibre du crédit.

Madame H. BEC fera une présentation lors du prochain comité.

Avis favorable à l'unanimité.

N° 4 Budgets prévisionnels SAAD et SSIAD 2024

Avant de présenter les budgets prévisionnels des budgets annexes SAAD et SSIAD, le Président informe l'assemblée qu'un décret récent va faire fusionner les deux services en Service Autonomie à Domicile (SAD). La fusion est obligatoire au plus tard le 1^{er} janvier 2026. Comme les services ont déjà fusionné un certain nombre de bénéficiaires par le SPASAD, la fusion se fera au plus tôt, le 1^{er} janvier 2025.

Madame H. BEC fera une présentation lors du prochain comité sur les modalités de fusion, les financements,...

SAAD

Le Président rappelle qu'il avait adressé personnellement un courrier au Président du Conseil Départemental pour alerter de la situation déficitaire du service.

A ce jour, le service prend en charge plus de 120 bénéficiaires.

Le tarif horaire est de 23,13€/heure.

Des pistes pour augmenter les recettes et arriver à l'équilibre sont à l'étude :

- Sortir du territoire des 10 communes membres du SIVOM ;
- Appliquer des tarifs différents aux prestations non-subsidées ;
- Appliquer un tarif différent les dimanches et les jours fériés...

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	892 100.00 €		
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	55 900.00 €		
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	804 700.00 €		
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	31 500.00 €		

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	892 100.00 €		
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	600 000.00 €		
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	287 000.00 €		
019 Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	5 100.00 €		

SSIAD Personnes Agées

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	1 520 724.14 €	1 520 724.14 €	1 520 724.14 €
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	141 365.00 €	141 365.00 €	141 365.00 €
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 346 786.11 €	1 346 786.11 €	1 346 786.11 €
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	32 573.03 €	32 573.03 €	32 573.03 €

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	1 520 724.14 €	1 520 724.14 €	1 520 724.14 €
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	1 177 863.46 €	1 177 863.46 €	1 177 863.46 €
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	342 860.68 €	342 860.68 €	342 860.68 €

SSIAD Personnes Handicapées

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	43 128.44 €	43 128.44 €	43 128.44 €
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	16 178.44 €	16 178.44 €	16 178.44 €
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	24 350.00 €	24 350.00 €	24 350.00 €
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	2 600.00 €	2 600.00 €	2 600.00 €

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	43 128.44 €	43 128.44 €	43 128.44 €
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	43 128.44 €	43 128.44 €	43 128.44 €

SSIAD Equipe Spécialisée Alzheimer

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	309 152.14 €	309 152.14 €	309 152.14 €
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	38 897.02 €	38 897.02 €	38 897.02 €
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	249 954.28 €	249 954.28 €	249 954.28 €
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	20 300.84 €	20 300.84 €	20 300.84 €

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	309 152.14 €	309 152.14 €	309 152.14 €
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	309 152.14 €	309 152.14 €	309 152.14 €

SSIAD Halte Répit

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	26 000.00 €	26 000.00 €	26 000.00 €
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	2 900.00 €	2 900.00 €	2 900.00 €
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	23 100.00 €	23 100.00 €	23 100.00 €

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	26 000.00 €	26 000.00 €	26 000.00 €
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	26 000.00 €	26 000.00 €	26 000.00 €

SSIAD Centre de Ressources Territorial

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	71 556.00 €	71 556.00 €	71 556.00 €
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	24 534.00 €	24 534.00 €	24 534.00 €
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	33 772.00 €	33 772.00 €	33 772.00 €
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	13 250.00 €	13 250.00 €	13 250.00 €

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	71 556.00 €	71 556.00 €	71 556.00 €
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	71 556.00 €	71 556.00 €	71 556.00 €

Les budgets exécutoires 2023 ayant été votés en Mars sans les notifications de tarification, il convient d'émettre des décisions modificatives pour les réajuster.

Avis favorable à l'unanimité.

Les élus émettent le souhait de connaître :

- Le nombre de bénéficiaires des services SAAD et SSIAD par an et par commune ;
- Le nombre d'heures d'intervention que cela représente par an et par commune.

Détaillés pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023.

N° 7 Questions diverses

Archives de Monsieur SABATA

Le Président informe qu'il a été contacté par la fille de Monsieur SABATA (architecte du SIVOM) qui suite à son décès se retrouve en possession de toute une vie d'archives.

Pour rappel Monsieur SABATA était un architecte « à l'ancienne », il dessinait et peignait ses plans à la main. Certains de ses dessins sont affichés sur les murs des bureaux administratifs.

Sa fille a essayé de faire reprendre les archives par différentes collectivités (conseil départemental, archives communales, ...) sans succès. Ces dernières sont actuellement entreposées dans son garage.

Le Président propose de se déplacer pour essayer d'évaluer la quantité et la qualité des archives afin d'envisager une utilisation rendant hommage à M. SABATA, exemple : une exposition.

Cadeau de fin d'année pour les agents

Le Président rappelle que depuis deux ans un panier gourmand est offert à chaque agent en fin d'année.

Il propose de renouveler l'opération cette année.

Avis favorable à l'unanimité.

Demande droit de passage par Madame AUDU

Madame AUDU a émis une demande pour un droit de passage sur la parcelle A353 de 356 m² à Rieux Volvestre.

Après étude de la situation du terrain, il serait préférablement de lui vendre la parcelle pour environ 8 000,00€ / hectare soit 285,00€.

Avis favorable à l'unanimité.

Créance éteinte

Le Président rappelle que suite à la liquidation de l'association Les Amis de la Ferme de Paillac, ces derniers se sont retrouvés dans l'impossibilité d'honorer les dernières factures.

Il convient de mandater en créance éteinte la somme de 4 595,01€.

Avis favorable à l'unanimité.

Fin de séance à 19H15.